OXYGÈNE de Soisy

ISSN 1622-3225

trimestriel
n° 23
avril 2005

1 euro

Informations ~ opinions • le journal des Soiséens

Faux mouvement au conseil municipal

Il est souvent d'usage, à mi-parcours du mandat municipal, de procéder à une nouvelle répartition des conseillers à l'intérieur des commissions pour leur permettre de s'investir dans de nouveaux domaines. C'est l'occasion de procéder aux ajustements nécessaires pour trouver un second souffle, avec des conseillers municipaux présents et motivés.

Or, si on peut rendre hommage à Françoise Julou qui, consciente qu'elle ne pouvait plus remplir sa mission, a remis sa démission lors du conseil municipal du 24 mars (elle est remplacée par Marie-Paule Fournier), on ne peut que regretter que deux autres conseillers de la majorité, notoirement absents depuis plusieurs années, n'aient pas fait de même.

Un maire adjoint inexistant. – Plus grave encore est le cas de Pascal Allard, théoriquement maire adjoint à la communication et à la participation des habitants, jamais présent aux conseils municipaux ni aux réunions du bureau municipal, et dont la commission s'est réunie une seule fois en quatre ans.

Alors que tous les autres adjoints font leur travail – et même pour certains se donnent à fond –, ce monsieur occupe un poste et touche une indemnité mensuelle de 800 euros en ne faisant strictement rien. Ce n'est pas encore le scandale des emplois fictifs, mais c'est quand même déjà un sacré coup de sabre dans la morale qui devrait régir notre vie politique.

Interpellé à ce sujet par les élus Verts, le maire n'a pas répondu. Il a juste pris acte, ce qui semble signifier qu'il est d'accord sur le fond mais qu'il est impuissant à agir. Pourtant, même si la formule est peu usitée, il existe des procédures administratives pour constater ce genre de carences. Cela semble donc vouloir dire que le maire n'a pas les moyens politiques du choix de son équipe, et c'est peut-être ça le plus inquiétant.

Arlette Sellem
et François Delcombre

Raffarin pique (encore) dans la caisse de Soisy

Trois mois après avoir voté son budget 2005 à partir des recettes normalement prévisibles, la Ville de Soisy a appris que la dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée par l'Etat se verrait amputée de 200.000 euros par rapport à la somme attendue. Le gouvernement a un discours sur la baisse des impôts, mais il ne paye pas ce qu'il doit aux collectivités territoriales. De même couleur politique, le maire de Soisy va sans aucun doute chercher à supprimer des prestations municipales pour réussir à tenir son budget. Mais si nous avons droit à moins de prestations en payant les mêmes impôts locaux, cela conduit toujours à l'appauvrissement des citoyens ordinaires, pendant que les profits boursiers s'envolent. Cherchez l'erreur !

F. D.

Disparition prématurée d'Alain Gallon

Alain Gallon est décédé ce 24 mars à l'âge de 58 ans. Artiste peintre et illustrateur, cet enfant de Soisy était aussi un acteur engagé dans la vie culturelle et la vie sociale de la cité et avait été membre du conseil municipal de Soisy.

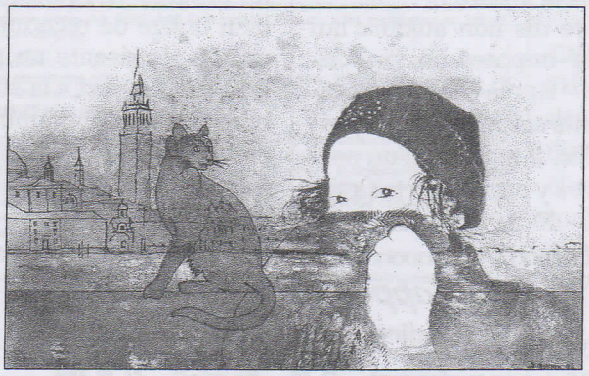

Son engagement politique de conviction et sans concession ne brimait pourtant pas sa largeur de vue et il plaçait des valeurs comme l'amitié au-dessus de ces débats, ce qui lui valait de fidèles sympathies venant de tous bords.

Interviewé par *Oxygène* en octobre 2002, il avait terminé l'entretien par une phrase de Malraux : « *J'ai appris qu'une vie ne valait rien mais que rien ne valait une vie.* » La sienne s'est arrêtée, il a, selon son mot, rejoint la « Galaxie des peintres », sa présence et son oeuvre restent. A son épouse, qui lui a rendu un hommage particulièrement émouvant et magnifique en l'église de Soisy le 31 mars, à ses enfants, à sa mère, « Oxygène » présente ses sincères condoléances.

DÉBAT

Pour ou contre l'adoption du Traité constitutionnel européen ?

Oui à l'Europe, non à ce traité

C'est **un affront à la démocratie** de vouloir faire passer en force un texte de 448 articles que la plupart ne liront pas (les Espagnols ont voté oui alors que 80 % ne l'avaient pas lu). Les tenants du oui ont les faveurs des médias et présentent les partisans du non comme ne l'ayant pas lu ou mal compris (!) Mais plus sa lecture et le débat s'approfondissent plus le non progresse !

Le débat institutionnel est mal posé : ce qui est présenté comme un traité est en fait une véritable constitution (art. 1 « la présente constitution établit l'Union européenne ») pour une durée « illimitée » (art. 446). Alors que c'est sur les 60 premiers articles politiques que devrait se faire un débat constitutionnel intelligible. Veut-on une fédération ou une confédération renforcée ? Les pouvoirs de la Commission ne sont-ils pas exorbitants, avec un président non responsable devant quiconque pendant 5 ans (art. 27) et qui détient seule l'initiative des lois (art. 26.2) ? Doivent-elles être votées conjointement par le Parlement et le Conseil des ministres (art. 23), celui-ci gardant l'exclusivité pour la fiscalité, la protection sociale, la politique extérieure et la sécurité ? 1 million de signatures assorties de nombreuses conditions (art. 47) pour compenser l'absence d'initiative du Parlement, est-ce une véritable avancée démocratique ?

Dans ce traité **c'est une idéologie qui est constitutionnalisée :** les dogmes de la politique économique sont fixés dans leur version la plus libérale : « concurrence libre et non faussée » apparaît 174 fois mais « solidarité » 3 fois ! Les principes de Maastricht sont repris, la stabilité monétaire restant l'unique objectif de la banque centrale totalement indépendante (art. 30), sans en faire le bilan social : chômage maintenu à 10 %, augmentation de la précarité, des inégalités, de l'exclusion... car ils ont un lien avec cette idéologie qui conditionne les services publics (art. 96) et le social (art. 209 à 219). Par ailleurs le développement durable repose sur une agriculture productiviste (art. 227) et les paradis fiscaux (Luxembourg, Belgique, Autriche) ont de beaux jours devant eux car « les restrictions aux mouvements de capitaux sont interdites » (art. 156). Est-ce l'Europe que nous voulons construire face à la libéralisation de l'OMC, la montée des inégalités et de la pauvreté en Europe et chez notre grand voisin l'Afrique d'où viennent tant d'hommes et de femmes que nos marchés contribuent à plonger dans la misère ?

Je dis non aujourd'hui pour imposer un vrai débat. Après les changements seront quasi impossibles, il suffira qu'un seul pays s'y oppose (art. 443).

FRÉDÉRIC CHASSOT

Ne pas se tromper de débat

Il y a, hélas, des citoyens, européens convaincus, qui vont voter « non » parce que ce traité ne leur convient pas. Mais, au risque d'être paradoxal, il faut bien se rendre compte d'une chose : ce projet de Constitution ne convient à **personne**.

Pourquoi faut-il quand même le voter ? Parce que, sur les 400 millions de citoyens européens, il y a forcément des traditions politiques, sociales, religieuses, syndicales et culturelles différentes. Et que l'objet de la construction de l'Europe, c'est précisément de **réunir** toutes ces traditions. Et que cela ne peut se faire que sur un **compromis.**

La lutte contre le libéralisme et la mondialisation sauvage restent plus que jamais d'actualité. Mais il ne faut pas, aujourd'hui, reprocher à l'Europe de ne pas mettre dans ses textes les combats que nous n'avons pas réussi à gagner en France.

La question à se poser n'est pas de savoir si cette constitution est juste et bien faite, la question est de savoir si elle constitue un progrès. Or, chacun est bien obligé de reconnaître qu'elle représente un progrès par rapport à la situation actuelle, notamment en matière de contrôle démocratique.

Cette constitution ne résout aucun problème, mais elle permet de se battre pour une société meilleure et elle donne une force supplémentaire à l'Europe, seule entité capable de contrecarrer le scandaleux pillage économique et écologique de la planète par les Etats-Unis.

Comment aussi ne pas remarquer que, depuis le rejet de la communauté européenne de défense en 1954 (rejet qui consacra la domination de l'Alliance atlantique !) jusqu'à aujourd'hui, ce sont toujours les mêmes forces, les nationalistes, la droite extrême et la gauche extrême qui, sous divers prétextes, ont toujours dit « non » à **toutes** les étapes de la construction européenne ?

Comment également ne pas avoir une pensée pour les républicains de 1870 qui auraient pu refuser d'aller siéger dans un Parlement officiellement monarchiste, mais qui ont fait passer toutes les lois sur l'école publique, sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et sur la liberté d'association et syndicale ?

Vu le poids des nouveaux pays entrants, c'est faire preuve d'une naïveté sans pareil que de croire qu'un rejet du TCE en France conduirait à une renégociation dans un sens plus « social ». C'est évidemment tout le contraire qui risquerait d'arriver. Dans le contexte actuel, l'adoption du TCE par le peuple français est une arme supplémentaire pour aller vers un monde plus juste.

SYLVAIN DRUELLE

A l'appel de l'Advocnar

venez dire NON aux vols de nuit

vendredi 15 avril 2005

Afin d'obtenir d'Aéroports de Paris une plage de silence total de plusieurs heures consécutives la nuit.

Rendez-vous Aérogare 2 D porte 4 à 19 h 30

CLOS-GIFFIER

Non à l'aliénation des sentes

Ce début d'année 2005 a vu l'apparition d'une campagne d'affichage et la circulation d'une pétition pour la sauvegarde des sentes dans le haut de Soisy. En effet, notre municipalité, plus attachée aux intérêts des promoteurs qu'à la préservation de son patrimoine rural, a décidé d'en terminer avec les quelques sentes subsistant à Soisy.

C'est à l'occasion de la mise en chantier de la dernière tranche d'urbanisation du Clos-Giffier que la municipalité, contrainte par ses engagements vis-à-vis des promoteurs, envisage la suppression des deux dernières sentes : les sentes des Cailloux et des Marcherues.

Toutes les raisons sont bonnes :

– quelques riverains particulièrement soucieux de leurs intérêts particuliers ;

– une mairie prétextant la cohérence du projet du Clos Giffier où toutes les sentes existantes ont déjà été supprimées ;

– une mairie reniant les informations se trouvant sur le plan de la ville ;

– une mairie en contradiction avec le code rural.

Qu'attendre d'une municipalité qui confie son urbanisme à des promoteurs immobiliers ? Ce n'est ni le cadre désuet du plan d'occupation des sols qui peut entraver la logique économique des promoteurs pas plus que le manque d'imagination de notre équipe municipale qui confond cadre social et fleurissement.

A l'occasion de l'enquête publique en mairie de Soisy nous avons déposé une pétition de plus de 500 signatures pour le maintien des sentes et leur inscription au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées. Un dossier détaillé a été soumis avec des propositions telles que la constitution d'un parcours de santé sur cette boucle pédestre, ainsi qu'un lien avec les sentes d'Andilly et la Chaise à Cadet.

Inscription au plan départemental. – Savez-vous que seules quelques avenues en bordure du lac d'Enghien sont inscrites au plan départemental et que Montmorency dispose de 7 itinéraires dont 5 établis en 1981 ? Ceux-ci font l'objet d'une plaquette déposée à l'office du tourisme avec le soutien de sa Mairie.

Que n'entend-on parler de circulation douce et de lien social entre les quartiers ? C'est bien le rôle des sentes et c'est ce qu'évoque la Cavam dans ses commentaires en réponse à un courrier lui étant adressé en vue d'un moratoire sur la suppression des sentes : *« Les sentes et les chemins ruraux font partie du patrimoine si singulier de notre territoire à l'échelle de son urbanisation et contribuent au charme bucolique de nos villes »*... (cf. ci-dessous).

Toutes les actions entreprises, la pétition et le dossier de soutien remis à l'occasion de l'enquête publique, les appuis des associations, suffiront-ils à faire plier une municipalité obstinée ?

Jean-Loup Berry

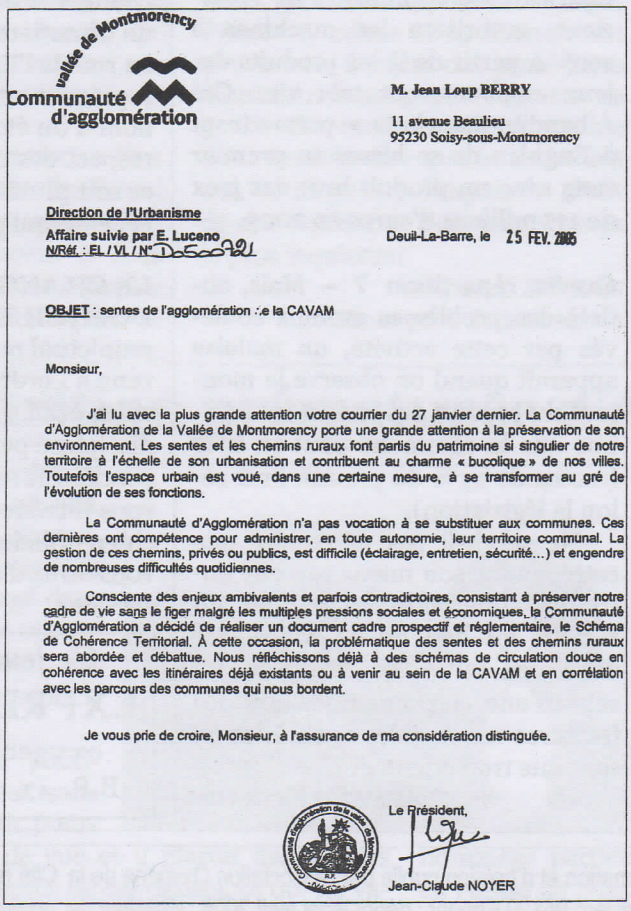

vallée de Montmorency
Communauté d'agglomération

M. Jean Loup BERRY
11 avenue Beaulieu
95230 Soisy-sous-Montmorency

Direction de l'Urbanisme
Affaire suivie par E. Luceno
N/Réf. : EL / VL / N° D2500221

Deuil-La-Barre, le 25 FEV. 2005

OBJET : sentes de l'agglomération :.e la CAVAM

Monsieur,

J'ai lu avec la plus grande attention votre courrier du 27 janvier dernier. La Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency porte une grande attention à la préservation de son environnement. Les sentes et les chemins ruraux font partis du patrimoine si singulier de notre territoire à l'échelle de son urbanisation et contribuent au charme « bucolique » de nos villes. Toutefois l'espace urbain est voué, dans une certaine mesure, à se transformer au gré de l'évolution de ses fonctions.

La Communauté d'Agglomération n'a pas vocation à se substituer aux communes. Ces dernières ont compétence pour administrer, en toute autonomie, leur territoire communal. La gestion de ces chemins, privés ou publics, est difficile (éclairage, entretien, sécurité...) et engendre de nombreuses difficultés quotidiennes.

Consciente des enjeux ambivalents et parfois contradictoires, consistant à préserver notre cadre de vie sans le figer malgré les multiples pressions sociales et économiques, la Communauté d'Agglomération a décidé de réaliser un document cadre prospectif et réglementaire, le Schéma de Cohérence Territorial. À cette occasion, la problématique des sentes et des chemins ruraux sera abordée et débattue. Nous réfléchissons déjà à des schémas de circulation douce en cohérence avec les itinéraires déjà existants ou à venir au sein de la CAVAM et en corrélation avec les parcours des communes qui nous bordent.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Jean-Claude NOYER

Les objectifs du maire de Soisy paraissent bien contradictoires avec ceux de la Cavam...

radio-trottoir

IL Y A SANS AUCUN DOUTE DES SOISÉENS qui trouvent un certain charme à l'architecture un peu particulière de la Maison des taxis qui se trouve place Henri-Sestre. Sachant toutefois que les travaux de rénovation actuels coûtent 200.000 euros entièrement à la charge de la commune, on peut tout de même se demander si c'est le bon choix qui a été effectué.

APRÈS AVOIR ÉTÉ PRÉVU RUE DU PETIT-GRIL puis suspendu pour cause de perspective d'arrivée du BIP, un avant-projet pour le nouveau terrain de boules se situant au Trou-du-loup a été présenté aux responsables de la Boule soiséenne. Des jardins familiaux sont également prévus à cet endroit.

CELA FAIT MAINTENANT DÉJÀ PLUSIEURS MOIS que des travaux ont été entamés au carrefour de la rue Bleury et du chemin de Margency et sont toujours inachevés. Il semblerait que ce soit la Direction départementale de l'équipement qui ait fait stopper les travaux car le projet d'aménagement de Foncier Conseil ne permettait pas le passage des bus ! Un nouveau projet vient de sortir des cartons, mais il semblerait que ce ne soit pas la priorité de l'aménageur.

HASARD ET NÉCESSITÉ

La folie de mars prépare...

LES PETITS COMMERÇANTS de la ville ont renouvelé cette année leur opération de promotion « Mars en folie ». On ne peut que se féliciter du fait que nos commerçants aient su se regrouper dans une association dynamique qui permette de valoriser le commerce de proximité.

Toutefois, est-ce bien d'attirer les gens en leur disant *« Faites vos courses chez nous et vous gagnerez peut-être une voiture »* ? Comment promouvoir une société de justice et de solidarité, alors que, sans aucune raison, du seul fait du hasard, une personne s'est vu attribuer gratuitement une voiture neuve ?

Préférer la justice au hasard. – Il est vrai qu'on est là dans le droit fil des scandaleuses publicités du tac-o-tac que l'on voit en ce moment *« 2.000 euros par mois à vie ça détend »*. Comment expliquer ensuite à nos enfants qu'il faut travailler à l'école si certains peuvent tout avoir sans rien faire ? On les installe dans des systèmes de valeurs qui risquent ensuite de les mener tout droit au casino, avec les dérives que l'on sait *(cf. ci-dessous)*.

D'autant que cette voiture donnée en cadeau a, bien sûr, été en fait financée par les achats effectués par tous les autres clients... Un peu comme les impôts en somme, sauf que l'argent des impôts est utilisé pour la collectivité et non pas pour le profit d'un seul. Le rôle d'une association, de commerçants ou autres, c'est d'oeuvrer pour tout le monde, pas pour un seul.

CATHERINE BLEUZÉ

... aux « bandits manchots »

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE s'est tenue du 9 au 18 février en vue de l'implantation de 70 nouvelles machines au casino d'Enghien et la prolongation de l'exploitation des jeux de casino traditionnels et des 280 « bandits manchots » existants. Cela nous amène à revenir sur l'existence de ce casino, le seul d'Ile-de-France.

Celui-ci a été ouvert au public en 1876 en s'appuyant sur un décret tolérant l'exploitation de casinos dans les villes d'eaux. En 1901 est inauguré le casino-bateau sur l'emplacement actuel, remplacé en 1909 par un bâtiment plus classique. Dès cette époque les jeux rapportait 400.000 francs-or à la ville.

Mais peu après la Grande Guerre les jeux sont interdits dans un rayon de 100 km autour de Paris, dans le but d'éloigner les classes populaires des tentations de la boule. Ce n'est qu'en 1930 que les jeux reprendront avec des conditions concernant les droits d'entrée.

Après la Seconde Guerre mondiale le chiffre d'affaires augmentera peu à peu jusqu'en 1987 quand Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, autorisera les machines à sous. A partir de là les produits des jeux augmenteront très vite. Ces « bandits manchots » permettront à Enghien de se hisser au premier rang avec un produit brut des jeux de 117 millions d'euros en 2003.

Quelle répartition ? – Mais, au-delà des problèmes moraux soulevés par cette activité, un malaise apparaît quand on observe le montant du produit des jeux et les revenus que la commune peut en tirer (moins de 15 % du produit brut selon la législation).

Ne serait-il pas nécessaire que cette manne soit mieux répartie entre les différentes communes du secteur au lieu de se concentrer dans une ville déjà favorisée, au sein d'une agglomération où les fractures territoriales et sociales ne sont que trop criantes?

ARNAUD ESTRADE

vie du conseil

PLUSIEURS GÉNÉRATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES, à travers leurs associations, ont réclamé pendant des années la création d'un service de garderie pré et post scolaire dans les écoles élémentaires, à l'instar de ce qui se fait dans les maternelles. Ce sera chose faite à compter de la rentrée de septembre 2005, le conseil municipal du 3 février ayant voté à l'unanimité pour cette création.

APRÈS AVOIR DÉJÀ SUBI 4 DÉMISSIONS (pour 3 postes !), le groupe municipal Ensemble vivons Soisy a entériné lors du conseil municipal du 24 mars le renoncement de celui qui fut le responsable du groupe, Jean-Michel Humeau, qui siège désormais officiellement parmi les non-inscrits. De 6 élus au mandat précédent, le groupe PS-PC ne se retrouve plus aujourd'hui qu'avec 2 élus.

IL N'Y A EU ENSUITE QU'UN SEUL VOTE CONTRE pour changer la dénomination de la rue du Cimetière et de la ruelle Creuse en rue de l'Egalité, celui du représentant de l'extrême droite, au nom d'un étonnant principe de respect des traditions. A moins que ce soit plutôt le principe même de l'égalité qui pose problème...

LE CHANGEMENT DE DOMICILE d'un policier municipal maître chien est ensuite venu à l'ordre du jour, parce que le chien était – dixit le maire – moins discipliné pendant ses loisirs que pendant le service... Si jamais vous vous retrouvez nez à nez avec un chien policier municipal, assurez-vous donc d'abord qu'il est bien en service !

Ce journal est le vôtre

EXPRIMEZ-VOUS !

oxygene-soisy@voila.fr
B.P. 47, 95230 Soisy Cedex

OXYGÈNE de Soisy Trimestriel d'information et d'opinion publié par l'association Oxygène de la Cité retrouvée - ISSN 1622-3225
Imprimerie RPS Repro, 86 rue du Général-Leclerc 95120 Ermont ; dépôt légal avril 2005 ; directeur de publication François Delcombre
Abonnements : 2 ans 7,50 € ; 2 ans soutien 15 €. **Adhésions** (année scolaire) : Membre actif 16 € ; membre bienfaiteur 32 €
Chèques à l'ordre d'Oxygène de la Cité retrouvée, boîte postale 47, 95230 Soisy-sous-Montmorency ; Courriel : oxygene-soisy@voila.fr